Image not found or type unknown

Faut il louer meublé ou non meublé

Par **gégé83**, le **14/07/2011** à **17:30**

Bonjour,
Je viens d'acheter un studio au comptant, je souhaite le louer, mais j'aimerai savoir, si je le loue 660 euros Charges comprise (60 euros de charges locataire) avec un foncier de 650 euros combien me restera t'il après CGD RDS , ou taxe pro ... ? en option meublée ou non meublée
Le studio est en état neuf pas de travaux à amortir. Puis-je amortir le montant de l'acquisition et sur combien d'années ?
Parallelement j'ai acheté un T2 en fevrier loué en non meublé, les montants de location meublé et non meublé s'ajoutent t'ils dans les plafonds de 32000 ou 50000 euros ?
Merci d'avance pour vos lumières

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés